MAIRIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 janvier à 19h30, le conseil municipal de Saint-Jean-des-Vignes régulièrement convoqué s'est réuni, en salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe BOUTEILLE.

Etaient présents :
Denis BARROT - Philippe BOUTEILLE - Alexandra CHEVALIER - Eric DUTRIEVOZ - Guy FRACHE - Pierre LUCIANI - Mélanie PEREZ - Eric MARCEL - Edward MORGAN - Camille ROBESSON

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10
Membres excusés : aucun
Convocation : 26 janvier 2026
Secrétaire de séance : Pierre LUCIANI

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Pierre LUCIANI a été désigné pour remplir ces fonctions, fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CHANTIERS ET TRAVAUX EN COURS :

Monsieur DUTRIEVOZ, premier adjoint de la Commune, fait un état d'avancement et interroge le conseil municipal sur quelques questionnements concernant les différents chantiers en cours :

Démarche performancielle du Syder :

Il s'agit des travaux ayant permis la mise en place de LEDs sur les lampadaires de la commune. Ces travaux ont été terminés en octobre 2025, après un démarrage en décembre 2024. Ils permettent des réductions de consommation d'énergie, la mise en place de la télé gérance ainsi que la possibilité de jouer sur l'intensité de la luminosité. Ces travaux seront financés via la fiscalisation à partir de 2027. Cout total du projet estimé à charge de la Commune : environ 35 000€ payés sur 15 ans (en attente de la facture finale).

Monsieur DUTRIEVOZ fait part des difficultés importantes rencontrées avec le Syder dans la mise en place de ces travaux, tant sur la partie administrative que technique : montage financier surévalué, pas de subvention négociée par le syndicat qui aient donnée suite, lenteurs et échanges chronophages avec les services techniques dans la mise en place des travaux, surfacturation de l'opération sur le poteau n°76 situé au 243 chemin des Pierres Folles. Une réunion de travail Syder-mairie a été organisée le 22 décembre pour évoquer ces difficultés avec la Direction du Syder. La subvention demandée par la Commune de Saint-Jean-des-Vignes auprès du Département pourra être conservée en Commune. Trois demandes seront traitées par le Syder dans les prochaines semaines : la remise en place du poteau n°4 situé sur l'impasse de l'école, l'édition de la facture finale du projet « démarche performancielle » et la finalisation d'un devis concernant l'éclairage de l'église.

Les avancées notables sur ce projet à retenir sont : réduction de la consommation d'énergie, remise en place d'un poteau d'éclairage public au 243 chemin de Pierres Folles, luminosité désormais abaissée progressivement (et non totalement éteinte) à partir de 22h pour atteindre 20% de 23h à 6h.

→ Après la présentation du premier adjoint, des conseillers municipaux évoquent des pannes sur le chemin des Porrières, alertent sur l'importance de bien éclairer les carrefours et interrogent la possibilité de penser la mise en place du maintien de l'éclairage public nocturne à 20% sur certains poteaux uniquement.

Extension paysagère du cimetière communal :

Le premier adjoint présente les avancées de travaux sur le cimetière communal et le nouveau plan des aménagements intérieurs qu'il a travaillé (concessions regroupées par taille et type selon les allées). Les couvertines, piliers et enduits intérieurs sont désormais finalisés. Les deux portails seront installés la semaine du 2 février. Le visuel du portail principal est présenté en séance, il est de couleur verte et comporte l'inscription « Saint-Jean-des-Vignes » ainsi qu'une colombe sur chaque ventail. Monsieur DUTRIEVOZ précise que l'accès technique (portail secondaire situé au nord de l'extension) a été légèrement agrandi.

→ Le premier adjoint interroge le conseil municipal quant à l'implantation du nouveau colombarium. Après échanges, l'option retenue est celle de l'installer devant l'arbuste situé tout de suite à droite de l'entrée principale de l'extension du cimetière.

Parc du Grand Vière :

Le premier adjoint présente son projet de plan d'implantation des agréments du futur parc du Grand Vière, plan transmis à l'ensemble des membres de la commission « *aménagements touristiques et du cadre de vie de Saint-Jean-des-Vignes* » le 4 janvier (cf. plan ci-dessous). Il précise que, compte tenu des dégradations possibles sur ce terrain isolé et « *soumis aux quatre vents* », il est préférable de mettre en place des agréments « *rudimentaires et durables* ». Il a pu observer que les parcs publics proposant des agréments sont généralement sécurisés et fermés, voire surveillés par vidéosurveillance ; ce qui ne sera pas le cas du parc du Grand Vière.



Les agréments projetés pour le parc sont : le diplodocus actuellement installé au jardin botanique (sous réserve de déplacement sans casse), des troncs « saute-mouton », des pas de géant en bois, des terrasses-tables, une boite à livre, un coin lecture, un toboggan de 6m, une buse-tunnel. D'autres agréments sont évoqués comme la mise en place d'une toile d'araignée en troncs au sol, l'installation de cages de foot sur le terrain plat situé à l'extrémité nord du parc et de 6 arceaux cycles à proximité de l'abri buvette (fournis par la

Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées). Le premier adjoint précise que le socle béton destiné à recevoir le diplodocus a été coulé le jour du conseil municipal et que le diplodocus sera déplacé par un grutier la semaine du 23 février prochain.

→ Après présentation, les conseillers municipaux interrogent / interpellent sur :

- les contraintes sécuritaires à étudier pour chaque agrément,
- la possibilité d'installer une tyrolienne sur le site,
- la possibilité de prolonger le chemin d'accès piétonnier entre le site d'agrément et le terrain plat situé à l'extrémité nord du terrain.

→ Concernant les toilettes sèches, le premier adjoint interroge le choix d'implantation et le style à retenir parmi les 2 possibles. Après débat, le conseil municipal s'entend sur :

- une implantation parallèle à l'abri buvette (accès facilité aux personnes à mobilité réduite),
- le choix du bloc de toilette avec toiture à deux pans (pour des raisons esthétiques).

Le choix du bardage bois est interrogé par un conseiller qui s'inquiète de la durabilité de ce matériel. Par ailleurs, la question de la mise à disposition de papier toilette est soulevée et non statuée.

FINANCES :

Clôture des comptes 2025 :

Madame CHEVALIER, l'adjointe aux finances, présente la clôture des comptes 2025. Il est à retenir :

- sur la section de fonctionnement, un total de dépenses à 320 553.36€, un total de recettes à 416 208.77€, soit un résultat de fonctionnement 2025 à 95 655.41€,

 Les comptes concernés par des augmentations ou diminutions de dépenses, comparativement à l'année 2024, sont :
 - en hausses importantes : l'entretien et fournitures de voirie ainsi que la subvention versée à l'association Les petits Ocques rouges en charge de la garderie périscolaire ;
 - en baisses importantes : les frais d'électricité et les attributions de compensation de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) désormais reversées en faveur de la Commune (suite réajustements opérés et statués en 2024, la dépense est passée côté recettes, au détriment d'un montant réduit versé sur l'enveloppe d'investissement de voirie réservé à Saint-Jean-des-Vignes par la CCBPD).

 Du côté des recettes, on retrouve :
 - une hausse importante des attributions de compensation de la CCBPD et de la dotation voirie versée par la CCBPD pour les frais de fonctionnement ;
 - une baisse importante du fonds national de péréquation des droits de mutations à titre onéreux, observé depuis plusieurs années (lié à la baisse de transactions immobilières à l'échelle nationale).
- sur la section d'investissement, un total de dépenses à 232 224.30€, un total de recettes à 160 129.96€, soit un résultat d'investissement 2025 à -72 094.34€.

 Sur cette section, une sortie de trésorerie de 84 358.29€ a été votée du budget en mars 2025, et une décision modificative de 77 372€ a été également votée en novembre 2025, ces deux virements permettant le maintien à l'équilibre de la section et la détermination de restes à réaliser. Côté recettes, deux subventions ont été perçues : la première moitié de la subvention « appel à projet 2025 » du Département pour 26 500€, et les amendes de police 2025 pour 44 800€. Côté dépenses, les projets d'investissement financés sont : travaux de l'extension du cimetière et acquisition de cavurnes, matériel informatique pour l'école et la mairie, deuxième four pour la cantine, remplacement d'un poteau incendie, fin des travaux sur le sentier des écureuils, chicanes du chemin des Garennes, du Mont Saint-Jean et du sentier des écureuils, chauffe-eau pour le local technique, bureau et boite à pharmacie pour l'école, nouveau système de cloches pour l'église, démarrage des travaux sur le parc et le parking multi-usages.

Le résultat global de l'exercice 2025 est donc de 23 561.07€. Par ailleurs, le montant des restes à réaliser 2025 sur 2026 inscrits en dépenses de la section d'investissement est de 43 592€.
Compte tenu des éléments ci-dessus, **le résultat cumulé global fin 2025 est de 350 497.82€** (306 905.82€ après prise en compte des restes à réaliser).

	Résultat CA 2024	Part affectée à l'invest.	Résultat de l'exercice 2025	Solde des restes à réaliser	Résultat cumulé 2025 sans les RAR	Résultat cumulé 2025 avec les RAR
INVESTISSEMENT	97 682.91€		-72 094.34€	-43 592€	25 588.57€	-18 003.43€
FONCTIONNEMENT	313 612.13€	-84 358.29€	95 655.41€		324 909.25€	324 909.25€
				TOTAUX	**350 497.82€**	**306 905.82€**

Madame CHEVALIER, précise également le montant de l'enveloppe d'investissement dont dispose la CCBPD pour la mise en place de travaux d'investissement en matière de voirie sur le territoire de Saint-Jean-des-Vignes : 315 995.68€ au 1/1/2026 (donc budget communal). Elle précise également la situation des deux emprunts en cours : un se termine au 12/1/2026, l'autre se terminera en 2027.

Elle termine sa présentation en insistant sur la situation financière saine de la Commune : « *nous avons fait de beaux projets et laissons une situation saine* » et précise que cette situation est, entre autres, le fruit d'une anticipation sur les projets à venir. Elle ajoute que trois projets restent à être poursuivis en matière de finances : 1/ la rédaction de la convention CCBPD-Mairie de Saint-Jean-des-Vignes sur la prise en charge des frais de fonctionnement du parc du Grand Vière (poubelles et espaces verts), 2/ une renégociation des attributions de compensation de la CCBPD pour 2028, 3/ la mise en place de la dotation de solidarité intercommunale avec la CCBPD.

La Commune de Saint-Jean-des-Vignes a adopté, en 2025, le recours au Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Le Conseil Municipal est donc appelé à voter un seul document budgétaire, à savoir le CFU.

→ Après avoir entendu les détails financiers, Monsieur le Maire quitte la séance. Le Compte Financier Unique est soumis à l'approbation du Conseil Municipal qui l'adopte, à l'unanimité.

Définition de l'enveloppe d'investissement et de la liste des projets 2026 :

L'adjointe aux finances présente le tableau des projets d'investissement reprenant l'ensemble des projets pensés par le conseil municipal. Pierre LUCIANI, conseiller en charge des affaires scolaires, précise que l'école n'exprime pas de demande d'investissement cette année mais souhaite être soutenue en 2027 sur son projet de voyage scolaire.

Compte tenu de la stratégie financière pluriannuelle présentée en séance, Madame CHEVALIER, propose au conseil municipal de dégager 85 000€ sur les projets d'investissement cette année (hors prise en compte des subventions à percevoir dans l'année).
Le choix définitif des projets à financer cette année n'est pas statué. Toutefois, certains projets sont d'ores et déjà identifiés comme « obligatoires » pour 2026, à savoir : les portails et la fin des travaux du cimetière positionnés en restes à réaliser, un panneau d'affichage pour le cimetière, la dématérialisation de l'état civil, l'acquisition d'un taille haie, la poursuite et la fin des travaux sur le parc du Grand Vière, le déplacement et l'installation du diplodocus sur un socle béton, l'acquisition et l'installation de toilettes sèches et la finalisation des travaux du parking multi usages.

Ouverture des crédits d'investissements anticipée sur le budget 2026 :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la liste du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Considérant que la Commune de Saint-Jean-des-Vignes est en mesure de lancer dès le début de l'année 2026 certains achats ou projets générateurs d'engagements financiers (notamment achat du taille-haie), il demande au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 57 496.45€ (soit 25% des 229 985.8€ de dépenses d'investissement budgétisé en 2025 hors remboursement des dettes et restes à réaliser) sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles ».

→ Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'ouverture anticipée des crédits d'investissements à hauteur de 57 494.45€ sur le chapitre 21 du budget 2026.

Engagement sur les amendes de police 2025 :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Jean-des-Vignes a perçu 44 800€ du Département suite au dépôt d'une demande de subvention en amendes de police pour la mise en place de deux projets :

- la mise en place d'une chicane sur le chemin des écureuils installée en décembre 2025,
- la construction du parking multi-usages du Grand Vière.

Le conseil municipal est donc désormais appelé à accepter cette subvention et à réaliser lesdits travaux.

→ **Le conseil municipal accepte la subvention amendes de police 2025 du Département du Rhône et s'engage à réaliser les travaux de mise en place de la chicane des écureuils et de construction du parking multi usages déjà démarrés.**

Précisions pour la Modalités de financements du projet « embellissement de l'entrée du site Fossilea »
Monsieur le Maire précise que suite, au dépôt de la demande de subvention DSIL pour le projet « embellissement de l'entrée du site Fossilea », la préfecture a demandé des précisions sur les modalités de financement du projet. Il précise que le projet devrait être financé par une subvention de 30 881€ demandés à l'Etat via la DSIL, 10 293€ demandés au Département via l'appel à projets 2026 et 10 294€ sur fonds propres de la Commune de Saint-Jean-des-Vignes.

→ **Le conseil municipal adopte les modalités de financement du projet « embellissement de l'entrée du site Fossilea ».**

CONSULTATION SUR LE PROJET D'ARRETE DE MODULATION DES PLAFONDS DE LOYERS POUR L'APPLICATION DU DISPOSITIF PREVU A L'ARTICLE 199 N. DU CODE GENERAL DES IMPOTS
En zones tendues, les opérateurs (bailleurs sociaux et opérateurs privés) ont la possibilité de réaliser des « logements locatifs intermédiaires » bénéficiant d'une TVA réduite et d'une créance sur impôt. En contrepartie, l'Etat demande aux opérateurs de ne pas dépasser un certain niveau de loyer exprimé en €/m². Saint-Jean-des-Vignes est classée en zone tendue de type B1, ce qui permet aux opérateurs souhaitant développer une offre de logements locatifs intermédiaires de proposer des loyers jusqu'à 10.79€/m² (contre 11.78€/m² précédemment).
→ Le conseil municipal n'émet pas d'avis quant à la modulation des plafonds de loyers pour l'application du dispositif prévu à l'article 199 novovices du code général des impôts.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal quant à l'adoption de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-i). Il précise que cette démarche prendra plusieurs années (5 à 6 ans) et que même à l'issue de sa mise en place, le Maire restera signataire des permis. En attendant sa mise en place, le PLU de la commune de Saint-Jean-des-Vignes demeure valable.
- La société AUDIKA LOZANNE propose la mise en place de tests auditifs gratuits sur une demi-journée ou journée complète à destination des habitants de Saint-Jean-des-Vignes de plus de 50 ans avec inscription au préalable (15 min par test). Pour ce faire, la société demande la mise à disposition d'une petite salle silencieuse.
 → Le conseil municipal accorde la mise à disposition de la salle association à la société AUDIKA LOZANNE pour la réalisation de tests auditifs gratuits.

SEANCE LEVEE A 22h20
PROCHAIN CONSEIL : 27 février 2026 (avec, à l'ordre du jour, le vote du budget 2026)

Le Président de séance
Monsieur BOUTEILLE Philippe

Le Secrétaire de séance
Monsieur LUCIANI Pierre

Conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes :

Procès-verbal vu pour être publié le :

L'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie aux heures de permanence (lundi de 15h à 17h, jeudi de 16h30 à 19h et vendredi de 11h à 12h30).